

## INFORMATIONS DE RENTRÉE

Affiliation des enfants de marins étudiant dans l'enseignement supérieur

Logement : un cautionnaire pour les étudiants et alternants simple et rapide

### Affiliation des enfants de marins étudiants dans l'enseignement supérieur

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, les enfants des marins qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur à compter de la rentrée universitaire 2018-2019 restent affiliés, à titre personnel, au même régime que celui de l'un de leurs parents.

**Les parents doivent envoyer le certificat de scolarité de leurs enfants-étudiants, comme ils le font pour leurs enfants lycéens de plus de 16 ans.**

### Logement : un cautionnaire pour les étudiants et les alternants simple et rapide

Le dispositif VISALE est un service d'Action Logement gratuit qui se substitue à un garant physique ou moral pour favoriser l'accès au logement dans le parc locatif privé ou social.

N'hésitez pas à vous connecter sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr) ou scannez le QR-code suivant



#### VOTRE CONTACT

**Danièle GUIDON**

Assistante Sociale du Travail  
Référente Orange Marine

#### SERVICE SOCIAL MARITIME

152 quai de Bacalan – BP 40006  
33028 BORDEAUX CEDEX  
FRANCE

+33 (0)5 56 43 21 31

+33 (0)6 22 70 85 73

[www.ssm-mer.fr](http://www.ssm-mer.fr)

[bordeaux@ssm-mer.fr](mailto:bordeaux@ssm-mer.fr)

Aide  
Soutien  
Conseil  
Information